



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 29 septembre 2015

Préavis N° 12/2015 concernant la révision du règlement du conseil communal suite aux modifications de la Loi sur les communes

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 28 septembre 2015 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 12/2015,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 abstention, l'amendement proposé par la municipalité, à savoir :

- Le règlement du conseil communal entrera en vigueur dès son approbation par la cheffe du Département des institutions et de la sécurité

a accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter le règlement du conseil communal révisé

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 septembre 2015.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Daniel Berner

La secrétaire

Tommasina Maurer

